



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 17 juin 2019

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Promotion de la ligne de bus urbaine

La ligne de bus urbaine à Payerne a été mise en service au début du mois de décembre 2018. Depuis, sa fréquentation a augmenté progressivement, se situant mois après mois non loin des prévisions effectuées initialement par l'entreprise CarPostal.

Pour favoriser son utilisation, des subventions dégressives, de l'ordre de 40% la première année, sont accordées par la Municipalité sur les abonnements mensuels et annuels. Il est également utile de rappeler qu'à l'achat d'un billet de train, le trajet en bus à Payerne est compris.

De plus, des campagnes de promotion ont été initiées par CarPostal, telles que cartes à gratter comme jeu concours distribuées dans le bus et donnant droit à des billets de transport gratuits.

Aujourd'hui, la Municipalité évalue la possibilité de gratuité de la ligne de bus pour certains jours de la semaine, le samedi par exemple, ou pour certaines catégories de personnes (enfants, AVS, etc...). Etant membres de la communauté tarifaire Frimobil, certains critères doivent être respectés à cet effet. Des contacts sont actuellement en cours avec CarPostal afin d'en définir plus précisément les contours.

Il est important de rappeler que si un service 100% gratuit est légalement possible, l'expérience faite par d'autres communes montre toutefois que le tarif n'est pas le premier critère pour le choix de transport, mais que c'est bien la qualité de l'offre (cadence, ponctualité, etc...) qui conditionne son attractivité. L'absence de tarif va même jusqu'à empêcher une évolutivité de l'offre, par manque de financement, ou devant alors difficilement intégrer une nouvelle tarification.

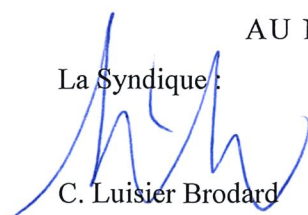
De plus, nous rappelons que la ligne de bus urbaine est fortement financée par la collectivité publique communale.

Enfin, la Municipalité analyse également les possibilités de renforcer la publicité de cette ligne de bus.

Dès que la Municipalité disposera des informations complémentaires nécessaires, visant à proposer un concept de promotion, une nouvelle annonce sera faite auprès du Conseil communal.

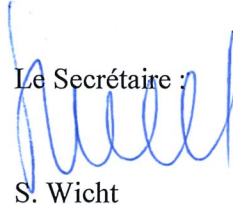
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


C. Luisier Brodard



Le Secrétaire :


S. Wicht